

PRIÈRES.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du Secrétaire du Gouverneur général, ainsi conçue:

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL, CANADA.

OTTAWA, le 20 novembre 1952.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le très honorable Thibaudeau Rinfret, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat à 11 h. 30 a.m. le jeudi 20 novembre 1952, afin de proroger la Sixième Session du Vingt et unième Parlement.

Veillez agréer,

Monsieur le Président,

l'assurance de ma haute considération.

J. F. DELAUTE

*Secrétaire du Gouverneur général
(à l'Administration).*

L'honorable Président du Sénat,
Ottawa.

Ordonné: Que ladite communication soit déposée sur la Table.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Lacasse, appuyé par l'honorable sénateur Davis—

Que cette Chambre est d'avis que le gouvernement émette, le plus tôt possible, tous chèques de pension de vieillesse et d'allocations familiales, dans les deux langues officielles du pays, quelle que soit la province où demeurent les bénéficiaires, et que cette recommandation urgente soit transmise aux autorités intéressées, sans retard, par l'entremise du représentant du gouvernement en cette Chambre.

Il est ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à demain.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, le très honorable Thibaudeau Rinfret, Juge en chef du Canada, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, étant venu et étant assis au pied du Trône,

L'honorable Président ordonne au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des communes et d'informer cette Chambre que—

“C'est le désir du Très honorable Député du Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat”.